

Publié le 2 septembre 2019

Objet : Limitations des capacités d'enfouissement : une menace sur la filière de valorisation des déchets métalliques

TITRE

LES PROFESSIONNELS DU RECYCLAGE collectent et valorisent chaque année plus de 4.5 millions de tonnes de déchets métalliques destinés à LEURS UNITÉS DE TRI/BROYAGE. L'ensemble des Véhicules Hors d'usage, certains Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, les ferrailles issues des déchetteries, issues d'opérations de démolition ou encore des chutes de production d'usines sont valorisés par les 57 UNITÉS INDUSTRIELLES DE TRI/BROYAGE* de déchets métalliques qui couvrent le territoire français et qui permettent la valorisation AU PLUS PRÈS DU PRODUCTEUR.

Depuis plusieurs années, nous procédons à de coûteux investissements afin de moderniser encore nos installations et d'extraire tout déchet pouvant être recyclé et valorisé. DES LIGNES SPÉCIFIQUES permettant de retraiter LES RÉSIDUS DE BROYAGE ont vu le jour. Ces lignes permettent d'extraire encore des fractions infimes de métaux ferreux et non ferreux, des plastiques et aussi de produire des Combustibles de Substitution. Les résultats sont là : plus de 95% de valorisation pour les VHU**, plus de 85% pour les DEEE*** etc.

Ces investissements ont permis d'améliorer la valorisation globale du flux, tant quantitativement que qualitativement et nous travaillons encore à d'autres innovations pour les années à venir.

Cependant, il restera toujours une part de DÉCHETS ULTIMES devant être éliminée en CENTRE DE STOCKAGE (mise en décharge). FEDEREC (Fédération des Entreprises du Recyclage) a estimé à 850 000 tonnes/an cette part de déchets ultimes, qui, nous le rappelons, représente À PEINE 5% DE LA QUANTITÉ TOTALE DES DÉCHETS QUI ENTRENT DANS LES CENTRES DE STOCKAGE EN FRANCE.

Malgré ces bonnes performances, DEUX INSTALLATIONS DE BROYAGE DU SUD DE LA FRANCE ONT DÛ ARRÊTER PONCTUELLEMENT LEURS ACTIVITÉS, faute de pouvoir évacuer leurs déchets ultimes. Cette situation risque de s'aggraver dès ce mois de septembre dans d'autres régions : Est, Rhône Alpes, Bretagne...

Bien entendu, les objectifs de réduction de mise en décharge imposés par la Loi de Transition Énergétique ne sont pas discutables, mais ils auront un EFFET CONTREPRODUCTIF si aucune distinction n'est effectuée entre les déchets évacués directement en enfouissement par les détenteurs, et les déchets ultimes issus de nos opérations de valorisation. Faute de garantir un placement pour nos déchets ultimes, les UNITÉS DE TRI/BROYAGE devront RALENTIR LEURS ACTIVITÉS, REFUSER DE TRAITER CERTAINS FLUX DE DÉCHETS ET SUPPRIMER DES EMPLOIS ... TOUT EN AUGMENTANT AINSI LA QUANTITÉ DE DÉCHETS À METTRE EN DÉCHARGE.

La Commission Broyeurs de FEDEREC demande un CADRE SPÉCIFIQUE pour évacuer les résidus non valorisables dans de bonnes conditions (tonnages et tarifs) et ainsi pérenniser nos activités de recyclage.

Alban GROSVALLLET

Le président de la Commission Broyeurs de FEDEREC

*Donnée issue du rapport annuel sur le recyclage des Véhicules Hors d'usage

** VHU : Véhicule Hors d'Usage

*** DEEE : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

Cette industrie représente : | 100 entreprises du recyclage, 9,05 Mrd€ d'euros de CA ; 521M€ d'investissements, 28 356 emplois directs et non délocalisables, dont 87% de CDI, 105 Mt de matières collectées, 22,5 Mt d'émissions de Co2 évité (*Source : Observatoire statistique de FEDEREC).

Contacts presse : Agence Profile : 01 56 26 72 00 | ochabbert@agence-profile.com –